

Crise sanitaire : les aides n'ont pas été captées par des entreprises zombies

Les mesures de soutien du gouvernement pour aider les entreprises à traverser la crise sanitaire n'ont pas été massivement utilisées par des sociétés non viables, a estimé mercredi le président du Comité de suivi et d'évaluation des mesures d'urgence, Benoît Coeuré.

Temps de lecture : minute

27 janvier 2021

"Les aides n'ont pas été captées par des entreprises zombies", elles "n'ont pas bénéficié de manière démesurée à des mauvaises entreprises", a déclaré M. Coeuré devant la commission des Finances de l'Assemblée nationale. L'analyse croisée du taux de recours aux aides et de la note de crédit des entreprises par la Banque de France montre que ce recours "diminue pour les très bons crédits, mais aussi pour les mauvais crédits", et qu'il culmine pour les entreprises notées 4 et 5 sur une échelle de 1 à 9, a détaillé le président du comité de suivi.

Le taux de recours à l'activité partielle est également "inférieur à 45%" pour les entreprises les plus mal notées (5 à 9). Enfin, "les mesures de soutien aux entreprises n'ont pas protégé des entreprises qui auraient dû être destinées à une procédure collective, ce qu'on aurait vu durant l'été ou après l'été", a encore affirmé M. Coeuré en faisant référence aux liquidations et aux redressements judiciaires. Les défaillances d'entreprises, qui sont très majoritairement des liquidations et des redressements, ont atteint l'an dernier leur plus faible niveau en 30 ans, selon le cabinet Altarès, en raison des mesures de soutien du gouvernement, mais aussi de la disparition temporaire des assignations de créanciers devant les tribunaux.

Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce a dit en décembre s'attendre à "une explosion des défaillances" en 2021, avec la fin de la "perfusion du tissu entrepreneurial". Le comité de suivi manque encore de recul sur la deuxième vague épidémique, mais "l'approche générale et universelle pendant la première vague (du printemps 2020) a globalement été la bonne" en matière d'aides publiques, a défendu M. Coeuré. Il a indiqué que l'esprit des mesures de soutien était similaire dans tous les pays européens avec cependant des différences sur la nature des aides. Ainsi "l'attention portée aux coûts fixes dans le Fonds de solidarité est quelque chose que la France a découvert assez tardivement, alors que l'Allemagne a eu cette attention dès le début".
